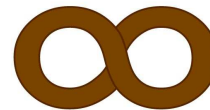




LA CENSE



LA CENSE
FORMATION

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LA LICENCE F.F.E.

TOUTE LICENCE PRISE À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE DE L'ANNÉE EN COURS EST VALABLE POUR L'ANNÉE SUIVANTE.

POUR TOUS LES STAGES EFFECTUÉS À LA CENSE, IL FAUT QUE VOUS SOYEZ TITULAIRE DE LA LICENCE FÉDÉRALE D'ÉQUITATION.

NOUS VOUS PROPOSONS DE SOUSCRIRE VOTRE LICENCE F.F.E. PAR NOTRE INTERMÉDIAIRE.
COMMENT FAIRE ?

IL SUFFIT DE REMPLIR CE DOCUMENT ET DE NOUS LE RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE CHÈQUE À L'ORDRE DE LA CENSE À L'ADRESSE SUIVANTE :

**HARAS DE LA CENSE – LICENCE FFE
78730 ROCHEFORT EN YVELINES - FRANCE**

VOTRE LICENCE SERA EFFECTIVE LE JOUR DE L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DOCUMENT. VOUS RECEVREZ ENSUITE VOTRE LICENCE PAR COURRIER DÈS SON ÉDITION PAR LA FFE.

NOM
NATIONALITÉ

PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE / /

SEXE H F

ADRESSE

CODE POSTAL

LOCALITÉ

PAYS
TÉL DOM
E MAIL

PORTABLE

INDIQUEZ VOTRE FLÉCHAGE TOURISME CHEVAL PONEY

S'IL S'AGIT D'UN RENOUELEMENT, **INDIQUEZ VOTRE ANCIEN N° DE LICENCE :**
ATTENTION DE BIEN INDIQUEZ VOTRE DERNIER N°, SINON TOUTES LES INFORMATIONS INSCRITES SUR VOTRE LICENCE N'APPARAÎTRONT PLUS.

TARIF DES LICENCES : 36 € POUR LES ADULTES ET 25 € POUR LES JUNIORS (MOINS DE 18 ANS -1992 ET APRÈS)

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN CHEVAL, NOUS VOUS CONSEILLONS VIVEMENT DE SOUSCRIRE EN PLUS L'ASSURANCE RCPE (RESPONSABILITÉ CIVILE DE PROPRIÉTAIRE D'ÉQUIDÉ), PRIX 27 € PUIS 18 € POUR LES SUIVANTS.

DANS CE CAS INDIQUEZ ICI LE NOM ET LE NUMÉRO SIRE DE CHAQUE ÉQUIDÉ CONCERNÉ :

SIGNATURE :

DATE :

RÈGLEMENT PAR :

ATTESTATION D'INFORMATION

NOM / PRÉNOM DU CAVALIER :

NOM / PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL :

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA LICENCE

COCHER LES CASES CHOISIES

- JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS D'ASSURANCES DE LA LICENCE ET JE SOUSCRIS L'ASSURANCE INDIVIDUELLE DU CAVALIER.
- JE REFUSE L'ASSURANCE INDIVIDUELLE DU CAVALIER ET JUSTIFIE ÊTRE ASSURÉ À CE TITRE AUPRÈS DE :
CONTRAT N°

J'AUTORISE LA FFE À UTILISER MON IMAGE PRISE LORS D'ACTIVITÉS FÉDÉRALES, À DES FINS DE PROMOTION ET D'INFORMATION DES ACTIVITÉS DE LA FFE, Y COMPRIS SUR SON SITE INTERNET WWW.FFE.COM.

OUI NON

J'AUTORISE LA FFE À COMMUNIQUER MON ADRESSE POUR RECEVOIR TOUS DOCUMENTS.

OUI NON

JE DONNE MANDAT POUR LA DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL AGRÉÉ.

OUI NON

JE RECONNAIS AVOIR ÉTÉ INFORMÉ DES RISQUES LIÉS À LA PRATIQUE DE L'ÉQUITATION POUVANT M'ATTEINDRE CORPORELLEMENT.

JE RECONNAIS AVOIR ÉTÉ INFORMÉ QUE CETTE ATTESTATION EST DESTINÉE À MON CLUB ET QUE JE DOIS ENVOYER UNE LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AR AU SIF – 14490 LITTEAU – SI JE DÉCIDE DE REFUSER UNE OU PLUSIEURS DES QUATRE CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA LICENCE.

SIGNATURE IMPÉRATIVE :

INFORMATIONS SUR LES GARANTIES D'ASSURANCE

RESPONSABILITÉ CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-À-VIS DES TIERS

DOMMAGES CORPORELS 9682000 €

DOMMAGES MATÉRIEL 9682000 €

DÉFENSE RECOURS

À CONCURRENCE DE 32960 €

ASSURANCE INDIVIDUELLE DU CAVALIER – GARANTIES DE BASE

DÉCÈS

MOINS DE 18 ANS 9682 €

18 ANS ET PLUS 19364 €

INVALIDITÉ PERMANENTE

DE 1 % À 32 % 20600 €

DE 33 % À 65 % 41200 €

DE 66 % À 100 % 61800 €

FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX ET HOSPITALISATION À CONCURRENCE DE (2)

1648 €

REMBOURSEMENT DENTAIRE (2)

MAXIMUM PAR CLIENT 164,80 €

MAXIMUM PAR ACCIDENT 484,10 €

FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER

REMBOURSEMENT DES BRIS DE GLACE

À CONCURRENCE DE 82,40 €

FRAIS DE RAPATRIEMENT

824 €

FRAIS DE TRANSPORT DEZ BLESSÉS (2)

MAXIMUM 481,10 €

AIDE PÉDAGOGIQUE (À COMPTER DU 31^E JOUR D'INCAPACITÉ)

À CONCURRENCE DE 1648 €

(1) LE MONTANT VERSÉ AU CAPITAL MULTIPLIÉ PAR LE TAUX D'INVALIDITÉ (EX : SI INVALIDITÉ 20 % : 20600 € X 20 % = 41200 €)

(2) APRÈS INTERVENTION DU RÉGIME OBLIGATOIRE ET COMPLÉMENTAIRE.

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

CES GARANTIES SONT RÉSERVÉES AUX TITULAIRES DE LA LICENCE 2005 À DES CONDITIONS AVANTAGEUSES :

GARANTIES

INVALIDITÉ PERMANENTE : CAPITAL DE 78512 € DE 33 % À 100 % D'INVALIDITÉ, AU LIEU DE 41200 € ET 61800 € DES

SPÉCIAL – JEUNES

GARANTIES DE BASE (EX : SI 40 % INDEMNITÉ DE 31405 €). + 17 €

GARANTIE 25

GARANTIES DE BASE + 25 % DES CAPITAUX DÉCÈS ET INVALIDITÉ. + 37 %

GARANTIE 50

GARANTIES DE BASE + 50 % DES CAPITAUX DÉCÈS ET INVALIDITÉ. + 68 %

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER L'ASSUREUR, POUR DES GARANTIES PERSONNALISÉES.
CABINET PEZANT – AGENCE GENARALLI – TÉL. 02.31.06.11.60 – FAX.02.31.94.24.74
25, QUAI DE LA LONDE B.P. 3032 – 14017 CAEN CEDEX 2 / CABINETPEZANT@WANADOO.FR

PIÈCES À FOURNIR EN CAS D'ACCIDENT :

PAR L'INTERMÉDIAIRE DE VOTRE CENTRE ÉQUESTRE, DANS UN DÉLAIS DE 15 JOURS APRÈS L'ACCIDENT. DANS TOUS LES CAS :
CERTIFICAT MÉDICAL INITIAL DES BLESSURES FOURNI PAR LE MÉDECIN TRAITANT OU L'HÔPITAL. EN CAS DE FRAIS MÉDICAUX RESTÉS À VOTRE CHARGE APRÈS INTERVENTION DU RÉGIME OBLIGATOIRE ET COMPLÉMENTAIRE. :

SI VOUS N'AVEZ PAS DE MUTUELLE : ORIGINAUX DES BORDEREAUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

SI VOUS AVEZ UNE MUTUELLE : ORIGINAUX DES BORDEREAUX DE LA MUTUELLE.